



PARIS, le 30 mars 2009

Madame la Ministre,

Dans le cadre du « Printemps de Bourges » doit se produire le rappeur Orelsan dont la dernière chanson (sale pute) est une insulte infamante faite aux femmes.

Bien qu'il semble, qu'à cette heure, cette chanson ne figure plus dans le répertoire de cette manifestation et ne soit accessible sur internet qu'à une personne majeure, je vous demande, Madame la Ministre, en tant que présidente d'une association féminine regroupant plus de 13.000 femmes, l'application : de l'article 24 de la loi de la presse de 1881 prévoyant que : « *toute incrimination de provocation à commettre un crime (viol ou meurtre) ou une atteinte à l'intégrité de la personne, ou, une agression sexuelle par tous moyens de diffusion est puni de 5 ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende.* »

Je vous demande, Madame la Ministre, de bien vouloir prendre cette demande en considération.

Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, l'expression de ma vive considération.

Yvette NICOLAS

Grande Maîtresse

Madame Christine ALBANEL
MINISTRE DE LA CULTURE ET DE
LA COMMUNICATION
3 rue de Valois
75001 Paris

